



13 avril 2016

(16-2035)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

**INCORPORATION DE NOUVEAUX GUIDES ET DE NOUVELLES RÈGLES RELATIFS À  
LA NORME OFFICIELLE MEXICAINE NOM-001-SAG/FITO-2013 FIXANT LES  
CRITÈRES, PROCÉDURES ET SPÉCIFICATIONS POUR L'ÉLABORATION DE  
GUIDES DE DESCRIPTION VARIÉTALE ET DE RÈGLES VISANT À  
DÉTERMINER LA QUALITÉ DES GRAINES DESTINÉES  
À L'ENSEMENCEMENT**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE MEXIQUE

La communication ci-après, datée du 6 avril 2016, est distribuée à la demande de la délégation du Mexique.

---

1. Conformément aux dispositions de l'article 7 et du paragraphe 3 b) de l'Annexe B de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, le Mexique informe les Membres de l'OMC de la publication, sur le site Web du Service national d'inspection et de certification des semences, de l'avis annonçant l'incorporation de nouveaux guides et de nouvelles règles relatifs à la norme officielle mexicaine NOM-001-SAG/FITO-2013 fixant les critères, procédures et spécifications pour l'élaboration de guides de description variétale et de règles visant à déterminer la qualité des graines destinées à l'ensemencement.

2. L'avis a pour objet d'annoncer l'incorporation de nouveaux guides et de nouvelles règles relatifs à la norme officielle mexicaine NOM-001-SAG/FITO-2013 fixant les critères, procédures et spécifications pour l'élaboration de guides de description variétale et de règles visant à déterminer la qualité des graines destinées à l'ensemencement, disponibles sur le site Web du Service national d'inspection et de certification des semences, qui est un organe administratif décentralisé du Ministère de l'agriculture, de l'élevage, du développement rural, de la pêche et de l'alimentation: <http://snics.sagarpa.gob.mx/>.

3. L'avis est disponible à l'adresse ci-après:  
[http://www.dof.gob.mx/nota\\_detalle.php?codigo=5431751&fecha=04/04/2016](http://www.dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5431751&fecha=04/04/2016).

4. Par la suite, l'avis pourra être consulté à l'adresse suivante:  
<http://www.senasica.gob.mx/?id=5456>.

5. Adresse de courrier électronique pour la communication d'observations:  
[medidasfito.dgsv@senasica.gob.mx](mailto:medidasfito.dgsv@senasica.gob.mx).

6. Enfin, le Mexique déclare que la présente communication est présentée à des fins de transparence et ne préjuge pas de ses droits et obligations dans le cadre de l'Accord SPS.

---